

Blamont Infos



*Une chasse aux œufs
sous le soleil*



CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT MANDAT 2020-2026

Séance n°31 - Session ordinaire du 25 mars 2024

Compte rendu succinct de séance - Compte rendu complet consultable en mairie ou sur l'application Intramuros

Convocation : le 19 mars 2024

Présents : Laurent Belot, Joël Carpent, Serge Delfils, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley, Maud Petit, Claude Perrot, Marie-Hélène Poutot, Marie-Claire Riche, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Julie Vuillemenot

Membres absents excusés : Nadine Francès (procuration à Jean-Jacques Lamboley), Patricia Meunier (procuration à Daniel Gein)

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire présente les grandes lignes du Budget Primitif de l'année 2024. Il s'agit avant tout de financer les projets en cours tels que les aménagements liés à la caserne des pompiers (plateforme, parking, extension voirie), la maison médicale, la mise aux normes PMR des bâtiments communaux, les travaux d'aménagement de voirie aux abords du collège, etc... Il est proposé d'inscrire un emprunt d'un montant de 170 000 €, afin de financer le rachat de la plateforme de la maison médicale. L'objectif est de ne plus contracter de prêt pour financer les projets à venir et notamment ceux prévus en 2025 (Gendarmerie, travaux de la maison médicale, réseau de chaleur, ...).

Pour cette année, la partie fonctionnement du BP se monte à environ 896 140 € et l'investissement à 567 125 €.

2. Subventions 2024 – DCM n° 2024-01

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire rappelle que seules les associations ayant déposé une demande de subvention motivée sont étudiées.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations selon la liste établie, pour l'année 2024.

3. Taxes 2024 : vote des taux - DCM n° 2024-02

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire propose les taux suivants, identiques à ceux de 2023, qui seront appliqués aux bases 2024 par l'administration fiscale, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 35.56 % (part département + part commune)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19.54 %
- Taxe d'Habitation : 10.00 %

Le Maire propose de maintenir également ce taux pour cette année.

VOTE :Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 35.56 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19.54 %

4. O.N.F : programme de travaux 2024 – DCM n° 2024-03

Question présentée par Sandrine SCOTTON

L'ONF propose cette année un programme d'investissement seulement, sur les parcelles 12 et 15, pour un montant total de 22 931.40 € HT, soit 25 224.55 € TTC.

VOTE :Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux annuels proposé par l'ONF pour un montant de 22 931.40 € HT, soit 25 224.55 € TTC.,
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes les pièces afférentes.

5. Blowpatcher : choix de l'entreprise – DCM n° 2024-04

Question présentée par Fabrice HUMBERT

Comme les années précédentes, la commission Travaux propose de faire intervenir une entreprise pour entretenir les rues avec le procédé « Blowpatcher » (goudron/gravier/rouleau compresseur).

Sur cette base, un appel d'offre a été réalisé et trois entreprises consultées :

Au vu du retour d'expérience positif des années précédentes, la commission « Travaux-Énergie », réunie le 7 mars dernier, propose de retenir la société COLAS pour un montant de 8 850 € HT, soit 10 620 € TTC.

Les employés communaux se chargent d'évaluer les rues à traiter. Les travaux sont prévus en juin.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir la société COLAS pour trois jours de blowpatcher
- D'approuver le devis d'un montant de 8 850 € HT, soit 10 620 € TTC
- D'autoriser le Maire à passer commande et à signer tous les documents afférents à celle-ci.

6. PMA – Convention de mise à disposition de l'église – DCM n° 2024-05

Question présentée par Serge DELFILS

Le Conservatoire de Pays de Montbéliard Agglomération organise un concert le 29 mars prochain à l'église de Blamont dans le cadre du Vivaldi PMA Tour.

Une convention tripartite avec la paroisse et la mairie est proposée pour une mise à disposition gracieuse des lieux du 28 au 29 mars après le spectacle.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'église dans le cadre du Vivaldi PMA Tour les 28 et 29 mars prochain.

7. Modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération

Question présentée par Serge DELFILS

7.1. Constitution de groupements de commandes – DCM n° 2024-06a

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), par délibération du 30 mars 2023, s'est prononcé en faveur d'une prise de compétence dite « supplémentaire » en matière de constitution de groupements de commandes dont la formulation est la suivante :

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération telle que présentée.

7.2. Mise en place d'une mutuelle intercommunale – DCM n° 2024-06b

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), par délibération du 21 décembre 2023, s'est prononcé en faveur de l'intégration aux statuts de la Communauté d'Agglomération au titre de la compétence Santé exercée à titre supplémentaire, d'un nouvel item, ainsi formulé en gras :

En matière de santé :

- toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier. La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière ;
- toute action et politique visant la mise en place d'une mutuelle intercommunale à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération telle que présentée.

8. Règlement intérieur de la Médiathèque – DCM n° 2024-07

Question présentée par Marie-Hélène POUTOT / Serge DELFILS

Le règlement de la Médiathèque n'a jamais été approuvé à ce jour. Afin de pouvoir le mettre en application et pour le bon fonctionnement de la médiathèque, il est proposé au Conseil de le valider.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque tel que proposé.

9. Projet chaufferie – Dépôt du Permis de Construire par le SYDED – DCM n° 2024-08

Question présentée par Fabrice HUMBERT

Suite à la validation de l'APD (Avant-Projet Détaillé) du réseau de chaleur le 8 mars dernier par le conseil Syndical du SYDED, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le SYDED à déposer le Permis de Construire des bâtiments affectés au service (chaufferie et silo).

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le SYDED à déposer le permis de construire de la future chaufferie plaquettes bois du réseau de chaleur de Blamont sur « l'espace Glasson »

10. Raccordement des bâtiments communaux à la fibre – DCM n° 2024-09

Question présentée par Laurent BELOT

Actuellement, 5 bâtiments municipaux disposent d'un accès internet depuis un abonnement ADSL et une ligne téléphonique. Le site de la mairie sera traité ultérieurement.

Liste des bâtiments municipaux avec abonnement internet :

Situation actuelle

Bâtiments	Opérateur actuel	Coûts/mois (TTC)
MPT	Orange	54,00€
Ecole élémentaire	Orange	56,40€
Ecole maternelle	Orange	57,80€
Médiathèque	Orange	54,00€
Total		222,20€

Proposition SFR Business¹

Bâtiments	Opérateur actuel	Frais d'installation	Coûts/mois (TTC)
MPT	SFR Business	90,00€	42,00€
Ecole élémentaire	SFR Business	90,00€	42,00€
Ecole maternelle	SFR Business	90,00€	42,00€
Médiathèque	SFR Business	90,00€	42,00€
Total		360,00€	168,00€

Synthèse

Opérateurs	Frais d'installation	Coûts/mois (TTC)	Coûts 1 ^{ère} année (TTC)	Coûts années suivantes
Orange	0,00€	222,20€	2 666,40€	2 666,40€
SFR Business ²	360,00€	168,00€	2 040,00€	2 016,00€
Économies			626,40€	650,40€

1 Avec portage des lignes téléphoniques

2 Promotion exceptionnelle deux mois offerts

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De valider le raccordement à la fibre des bâtiments communaux suivants : Maison Pour Tous, École élémentaire, École maternelle et Médiathèque
- De retenir la proposition de la société SFR Business aux conditions énoncées ci-dessus.

Discussions :

• Point sur le projet biomasse

Question présentée par Fabrice HUMBERT

Rappel des dernières réunions :

- le 13 mars : Présentation de l'APD à la Présidente du Département en présence de Serge, Fabrice, David Moureau Directeur SYDED, Jean-Marie Saillard Vice-président SYDED
- le 18 mars : Présentation de l'APD à la Directrice et comptable de l'EHPAD par Fabrice
- le 21 mars : Restitution de l'APD au comité de pilotage

Coûts :

Le coût total est évalué à : 2 653 529 € HT

Subventions estimées : 76.80 %

Fonds propres SYDED : 614 794.80 €

Architecture chaufferie :

Malgré un coût supérieur, le SYDED a décidé de suivre les préconisations de la commune en retenant la solution d'implantation de la chaufferie dans la grange, au détriment d'une nouvelle construction contemporaine.

Découpage parcellaire :

Il est proposé de découper la parcelle en 3 parties :

- 1x SYDED avec un bail emphytéotique
- 1x maison d'habitation (revente à un promoteur)
- 1x terrain (après aménagement de la zone aux frais du SYDED)

Chaudières MPT :

Après examen des coûts initiaux, il est proposé de revendre les chaudières au SYDED pour un montant total de 10 000 €. Cette proposition va également être étudiée avec le Trésor Public.

Planning (sous réserve de la notification des subventions)

- En cours : Rédaction des appels d'offres
- Début juin : Comparatif des offres
- Fin juin : Engagement commune / EHPAD / CD 25
- Septembre 2024 : Début des travaux
- Septembre 2025 : Mise en service

• Présentation du projet de circulation autour du Collège

Question présentée par Joël CARPENT

Sur proposition de la Commission, un projet de mise en sens unique de la rue Neuve, avec des moyens provisoires (peinture au sol, quilles, terrassement au niveau du calvaire, ...), a été étudié.

Lors de sa réunion du 5 mars 2024 :

- La Commission a validé le projet de mise en sens unique de la rue Neuve avec les moyens provisoires présentés
- La Commission a également exprimé son souhait d'avancer rapidement sur la réalisation du projet afin que la mise en place soit effective à la rentrée scolaire 2024/2025.

• Questions diverses

◦ Information parcours d'orientation – Julie VUILLEMENOT

La commission propose de retenir la mise en place d'un seul parcours dans un premier temps. Celui-ci sera composé de 19 balises disséminées sur l'ensemble de l'aire de jeux.

Ce projet sera mené en lien direct avec la classe de CM1/CM2, qui participera à l'élaboration du parcours et à la mise en place des balises sur le site.

A terme, la carte sera disponible à la Médiathèque, la Maison Pour Tous ou encore téléchargeable sur Intramuros.

Séance levée à 22 h 40

La secrétaire de séance

Marie-Hélène POUTOT

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT MANDAT 2020-2026

Séance n°32 - Session ordinaire du 8 avril 2024

Compte rendu succinct de séance - Compte rendu complet consultable en mairie ou sur l'application Intramuros

Convocation : le 25 mars 2024

Présents : Laurent Belot, Joël Carpent, Serge Delfils, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley, Patricia Meunier, Maud Petit, Claude Perrot, Marie-Hélène Poutot, Marie-Claire Riche, Pierre Riot, Julie Vuillemenot

Membres absents excusés : Nadine Francès (procuration à Jean-Jacques Lamboley), Sandrine Scotton (procuration à Serge Delfils)

1. Approbation Compte Administratif 2023 – DCM n° 2024-10

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire rappelle que le compte administratif est un document comptable établi par le Maire qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice 2023 tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion et ne peut être voté par le Maire. D'autre part, le Maire étant titulaire de la procuration de Mme Scotton Sandrine, la voix de cette dernière ne sera donc pas comptabilisée non plus pour ce vote.

Bilan 2023

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	236 473.69 €	789 283.17 €
Dépenses	779 138.36 €	708 484.33 €
Total	- 542 664.67 €	80 798.84 €
<i>Résultat 2023</i>	<i>- 461 865.83 €</i>	

VOTE : Le Conseil, sous la présidence de Jean-Jacques LAMBOLEY, 1er adjoint, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Budget Principal présenté par le Maire, dont les résultats sont conformes au Compte de gestion du Percepteur.

2. Approbation du compte de gestion 2023 – DCM n° 2024-11

Question présentée par Serge DELFILS

Le Compte de Gestion correspond au Compte Administratif approuvé précédemment.

VOTE : Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2023 du Budget Principal du Percepteur, dont les résultats présentés sont conformes au Compte Administratif 2023 de ce même service.

3. Affectation du résultat - DCM n° 2024-12

Question présentée par Serge DELFILS

FONCTIONNEMENT	
Résultat exercice 2023	80 798.84 €
Résultat antérieur reporté	197 564.29 €
Résultat à affecter	278 363.13 €
INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2023	- 542 664.67 €
Résultat antérieur reporté	495 197.76 €
Solde exécution investissement D001	- 47 466.91 €
Solde des restes à réaliser de 2023	- 83 256.89 €
Besoin de financement investissement	- 130 723.80 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement R1068	130 723.80 €
Report en fonctionnement R002	147 639.33 €

VOTE : Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat proposée.

4. Budget Primitif 2024 – DCM n° 2024-13

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire rappelle succinctement les chiffres du Budget Primitif (BP) 2024 de la commune, présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 mars dernier.

Les grandes orientations du budget principal pour cette année sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 896 139.32 €

Le prélèvement proposé de la section de fonctionnement pour la section d'investissement est de 114 539.07 €

- Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 567 125.74 €, incluant un solde de restes à réaliser de 86 054.76 € en dépenses et de 2 797.87 € en recettes.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

5. Extension du columbarium et des cavurnes – DCM n° 2024-14

Question présentée par Daniel GEIN

Constat :

Dans le cimetière du bas, les 10 cases du columbarium et les 8 cavurnes sont occupées. Il convient donc d'en créer de nouveaux.

Besoins :

Après discussion et échanges de la commission, les besoins suivants sont identifiés et retenus :

- 8 cavurnes parfaitement identiques à ceux existants à poser à l'emplacement déjà prévu
- Un ensemble de 5 cases columbarium à poser en dos à dos avec les ensembles déjà existants (en commençant par celui qui est le plus bas)

Trois établissements de marbrerie ont été consultés, deux sont venus sur place et ont répondu à la consultation.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'extension des columbarium et cavurne du cimetière
- De suivre l'avis de la commission et retenir l'offre de la société CARRARA pour un montant total de 16 488 € TTC

6. Mise à jour des tarifs du cimetière – DCM n° 2024-15

Question présentée par Daniel GEIN

Suite à la proposition de la commission présentée dans le point précédent, le responsable rappelle que les tarifs actuels du cimetière sont les suivants (DCM 2019-93 du 16/12/2019) :

- Concession simple 120 € / Renouvellement 60 €
- Concession double 240 € / Renouvellement 120 €
- Columbarium 700 € / Renouvellement 60 €
- Caverne 950 € / Renouvellement 60 €

Il est également rappelé que la durée d'une concession est de trente ans à compter de la date de l'achat.

Au vu des travaux réalisés, la commission propose que les tarifs des caverne et des columbariums soient révisés et adaptés au coût réel pour la commune, à savoir :

- Columbarium : 1 224.00 € la case
- Caverne : 1 296.00 € l'emplacement
- Alignement des emplacements de caverne restants (7 dans le cimetière du haut) sur ce prix pour garder l'unicité des prix quel que soit le cimetière choisi

Le coût des concessions resterait inchangé puisque non concerné par des travaux, de même que le coût des renouvellements quels qu'ils soient.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de la commission concernant la mise à jour des tarifs du cimetière comme suit :

- Columbarium : 1 224 € la case
- Caverne : 1 296 € l'emplacement
- Maintien des tarifs des concessions simple, double et des renouvellements.

7. Randonnée Hérimoncourtoise : convention – DCM n° 2024-16

Question présentée par Serge DELFILS

Le Comité départemental de la Randonnée pédestre du Doubs propose de conventionner pour autoriser son antenne locale, « la Randonnée Hérimoncourtoise », à l'entretien et au balisage des chemins de randonnées passant sur le domaine communal. Cette convention autorise également le passage des randonneurs sur les parcelles concernées. Elle est valable 1 an et reconductible tacitement.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage avec le Comité départemental de la Randonnée pédestre du Doubs.

8. Pays de Montbéliard Agglomération / Capitale Française de la Culture : convention DCM n° 2024-17

Question présentée par Serge DELFILS / Claude PERROT / Marie-Hélène POUTOT

Dans le cadre du projet de « Capitale Française de la Culture », Blamont a été retenu pour mettre en place un certain nombre d'animation sur son territoire. A ce titre, Pays de Montbéliard Agglomération versera une subvention d'un montant de 6 000 €.

Afin de pouvoir percevoir cette subvention, il est nécessaire de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec PMA.

VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre du programme « Capitale Française de la Culture »
- d'inscrire le montant de cette subvention au budget 2024
- d'autoriser le Maire à engager les dépenses afférentes aux différentes manifestations du programme et à signer, si nécessaire, les conventions correspondantes avec les intervenants.

Discussions :

Extension des horaires du périscolaire

Question présentée par Marie-Hélène POUTOT / Serge DELFILS

Un questionnaire a été effectué l'année dernière auprès des parents d'enfants inscrits au périscolaire et l'étude des réponses révèle un besoin important d'extension d'horaire d'accueil 1/2 heure matin et soir.

Les Francas ont fourni un projet de budget complémentaire sur une base de 10 enfants par centre.

Les coûts supplémentaires engendrés par cette extension de service seront répartis entre les communes. Une disparité est constatée selon les sites, car les coûts ont été établis en fonction du personnel déjà en place.

Il est proposé de tester quelques mois, de septembre à décembre, la mise en place de ces nouveaux horaires. Une décision devra être prise en novembre, pour continuité ou arrêt de cette extension d'horaire. Les coûts liés à ce test seront également à la charge de la commune.

Plusieurs membres de l'assemblée posent la question de la compétence. En effet, celle-ci relevant de Pays de Montbé-

liard Agglomération, les élus soulèvent le problème du financement. Marie-Hélène POUTOT rappelle que le coût de toute prestation supplémentaire au service initial doit être financé par les communes, au regard de la convention signée par l'ensemble des communes membres lors de la création du service commun.

L'assemblée accepte la mise en place d'une période test à la rentrée scolaire 2024-2025, tout en se réservant le droit de ne pas poursuivre si le nombre d'enfants accueillis est insuffisant.

Questions diverses

Point SIACVH – Pierre RIOT informe le Conseil que le Syndicat est à la recherche d'un nouvel électricien, si possible avec permis poids lourd à compter du mois de juin (temps complet).

Point sur l'EHPAD – Serge DELFILS

Point santé – Serge DELFILS

Point PMA – Claude PERROT

Rappel dates : Parcours du Cœur le dimanche 28 avril

Élections européennes le dimanche 9 juin de 8h à 20h

Remerciements à Maud PETIT pour l'organisation de la journée nettoyage qui a mobilisé près de 70 personnes.

Séance levée à 21 h 55

Le secrétaire de séance Laurent BELOT

EMPLOI D'ÉTÉ

Mairie de Blamont - Service technique

Les jeunes, filles ou garçons, résidant à Blamont et âgés de plus de 16 ans au 1er jour de travail, peuvent postuler à un emploi d'été durant les mois de juillet et août.

Ils doivent faire parvenir un courrier au secrétariat de mairie **AVANT LE 24 MAI**, délai de rigueur. Ce courrier précisera les motivations et les périodes de disponibilité.

Périodes de travail : 50 heures par quinzaine

- Du lundi 1er au vendredi 12 juillet inclus
- Du lundi 15 au vendredi 26 juillet inclus
- Du lundi 29 juillet au vendredi 9 août inclus
- Du lundi 12 août au vendredi 23 août inclus

Le choix des candidats se fera par tirage au sort le 27 mai.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se dérouleront en France le **DIMANCHE 9 JUIN** sur un seul tour.

À Blamont un bureau de vote sera ouvert à la médiathèque de 8 H 00 à 18 H 00.

INFOS PRATIQUES - *Les horaires d'accueil du public*

MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins
de 10h00 à 12h00

Lundi après-midi de 16h00 à 18h00

Mercredi après-midi de 15h30 à 17h30

AGENCE POSTALE

Mardi de 9h00 à 11h45 et de 16h30 à 18h00

Mercredi, jeudi vendredi de 9h00 à 11h45

Samedi de 9h00 à 11h30

MÉDIATHÈQUE

Mardi de 15h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h00

UNE NÉCESSAIRE TRANSITION ÉNERGETIQUE

Face aux crises climatique et énergétique, la commune a décidé d'apporter sa contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 et de sortir des énergies fossiles.

La stratégie de transition énergétique repose sur quatre piliers indissociables : la baisse de la consommation d'énergie, grâce à la **sobriété** et à l'**efficacité** énergétique et l'augmentation de la production d'énergie décarbonée avec le déploiement des **énergies renouvelables**.



La commission transition écologique a mis au cœur de ses travaux ces 3 axes, la sobriété – l'efficacité – la décarbonation, avec comme ligne de conduite la règle des **3 A : Accélérer – s'Adapter – Accepter**.

Des actions, souvent de bon sens, ont été réalisées, d'autres sont à venir. Quelques exemples : l'extinction de l'éclairage public, la fin du passage à l'éclairage leds en 2024, la récupération de l'eau de pluie (restauration des citernes), l'isolation des bâtiments (étude en cours pour l'école maternelle), la végétalisation, la mobilité, ...

Pour la décarbonation la commune est volontariste et participe aux ZAER - Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables - piliers de la planification écologique de notre pays, avec 3 projets.

- Le premier est le projet de biomasse bois dit réseau de chaleur. Il reliera en 2025 l'EHPAD, le collège, les bâtiments communaux, des particuliers. C'est un projet majeur.
- Le deuxième est l'énergie solaire photovoltaïque sur le patrimoine de la commune et/ou sur des espaces paysagers avec une ambition de devenir autonome.
- Le troisième est l'agrivoltaïsme qui permet de produire et de vendre de l'électricité solaire.

Il repose sur un modèle économique qui associe la commune, les agriculteurs et les fournisseurs d'énergie solaire dans un partenariat gagnant-gagnant.

Sur ces 2 derniers projets les habitants seront consultés. C'est le troisième A pour une transition partagée et acceptée.

Si vous voulez nous aider à relever ces défis ou en proposer d'autres, vous pouvez nous rejoindre dans la commission transition écologique (s'inscrire en mairie).



Serge DELFILS
Maire de Blamont

FAIRE POUSSER LES IDÉES DANS NOS VILLAGES D'AVENIR !

LES FARFADETS

Une chasse aux œufs intergénérationnelle entre les résidents de l'Ehpad et les enfants de la crèche des Farfadets



DES NOUVELLES DU COLLÈGE

L'association **Tinternet** est venue au collège parler d'internet et sensibiliser les élèves aux dangers de la cyberdépendance (intervention de deux heures auprès des 5^è).

Lors de la « **semaine des mathématiques** », les 6^è (ainsi que les volontaires des autres classes) ont participé au concours Kangourou. Ils ont également reçu les CM2 des écoles de Roches et Villars pour des défis et jeux autour de la logique et des maths.

Deux actions menées dans le domaine de l'EAC (éducation artistique et culturelle) :

Dans le cadre de l'opération « **Jeunes en librairie** », les 4^è1 ont accueilli Mme Grosjean le 12/02, propriétaire de la librairie « Le Coucou qui lit », qui nous a parlé de son métier et du fonctionnement de la boutique.

Le 8 avril, les élèves se sont rendus à Valentigney pour visiter les lieux et choisir des livres, chacun bénéficiant d'un bon d'achat de 25 euros (dispositif financé par la région Bourgogne-Franche-Comté).

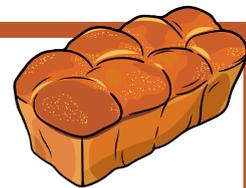
Ils ont pu visiter en parallèle le **musée de la Paysannerie** situé à quelques pas ; musée riche de tout notre patrimoine, avec une découverte des outils, objets et métiers d'autrefois.

Les 4^è2 ont accueilli un artiste le 21 mars, Frédéric Darcy, pour un **atelier photographie-écriture** au cours duquel nous avons parlé cadrage, plans, couleur, pour ensuite réaliser 3-4 clichés sur des thématiques choisies et écrire quelques courts textes à partir de ces clichés (dispositif financé par le pass Culture).



Retour sur...

L'OPÉRATION BRIOCHES 2024 DE L'ADAPEI



Vous avez, cette année encore, manifesté (et plus que l'an dernier) votre engagement et votre solidarité en faveur des personnes en situation de handicap. C'est un bel élan qui fait chaud au cœur. 11 personnes ont sillonné les rues de notre village. Résultat, l'ensemble de vos dons s'élève à **1841,75 euros**, pour un nombre de 200 brioches.

Un grand merci à vous, habitants de Blamont !

BIENVENUE A BORD DU FOOD-TRUCK

« la petite Chine » !

Je suis ravie de vous accueillir dans ma petite oasis culinaire où les saveurs exquises et les expériences gustatives uniques vous attendent à chaque bouchée. Dans mon food-truck, chaque plat est une histoire, chaque recette est un voyage. De délicieux mets inspirés des quatre coins du globe, concoctés avec amour et passion, vous transporteront vers des horizons culinaires inexplorés.

Que vous soyez amateurs de cuisine traditionnelle, aventuriers gastronomiques ou simplement en quête de nouvelles saveurs, je suis là pour vous offrir une expérience culinaire inoubliable.

Je vous invite à me rejoindre pour un festin de saveurs et de sourires. Alors, embarquez avec moi pour un voyage gustatif inédit et laissez-moi vous faire découvrir les saveurs de la Chine, une bouchée à la fois !

Je serai présente tous les lundis de 17 h 30 à 21 h 30.

Il sera possible de réserver au 06.46.81.18.10.

Bon appétit et à bientôt dans ma cuisine nomade !



Wenyang du food-truck « la petite Chine »

FÊTE FORAINE

La traditionnelle fête foraine aura lieu cette année **du 25 au 29 mai**.

Nous vous donnons donc rendez-vous sur la place des tilleuls avec enfants et petits-enfants qui pourront profiter des attractions traditionnelles : manège enfantin, structure gonflable, barbe à papa, pêche aux canards, crève-ballons et jeu d'adresse Bull Taco.

Retour sur...

LA CHASSE AUX OEUFS



C'est sous un soleil estival qu'un grand nombre d'enfants ont pu partir à la chasse aux oeufs à travers l'aire de loisirs des Combottes. Une fois la récolte terminée, les enfants ont pu participer à des jeux et déguster la désormais célèbre omelette de Festi Blam. Encore un moment de convivialité qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

MÉDIATHÈQUE

Retour sur...

LE FESTIVAL DIVERSITÉ

Projection du documentaire « Mères en Exil »

Vous étiez une vingtaine à venir découvrir ce documentaire d'actualité : l'histoire de quatre femmes exilées avec leurs enfants et les difficultés qu'elles rencontrent sur leur parcours. Quatre mères courageuses, avec un élan vital admirable. Ce documentaire nous a également montré la force de la solidarité.

On aimerait que ce soit une fiction, mais non, c'est une réalité. Des milliers voire des millions de personnes sont déracinées, migrantes, exilées.

Atmosphère plus gaie sur cette matinée ciné à la MPT !



Ce 4 avril, nous avons accueilli les élèves de l'école primaire de Blamont.

Le film d'animation « Ivan Tsarevitch et la princesse changeante » de Michel Ocelot a été projeté avec l'aide de Paul du Centre image de Montbéliard pour le bonheur des élèves présents et des accompagnatrices.

Merci aux acteurs et aux participants.

Retour sur...

L'EXPOSITION LPO

« Migration, un voyage pour survivre »

Elle s'est achevée le 24 avril. Merci aux personnes qui ont montré de l'intérêt pour cette expo, et à Georges Lignier pour sa présence sur deux matinées. Il a pu échanger avec petits et grands. Merci également à Maud Petit de nous avoir mis en relation.

M. Lignier reviendra pour une conférence début 2025, ce sera intéressant, c'est certain ! (date non définie à ce jour)

Le saviez-vous ? La commune d'Allenjoie a installé une caméra au-dessus d'un nid de cigognes. Nous avons donc la possibilité de les observer en live sur le site : <https://www.allenjoie.fr/cigognes/>

Agir pour la biodiversité, c'est important et plus que nécessaire.



MÉDIATHÈQUE

Retour sur...

BUSÔTHÉÂTRE

Pour ce dernier Busôthéâtre de la saison, les amateurs de blues ont pris le bus et se sont rendus au théâtre de Montbéliard pour écouter trois musiciens d'exception (les connaisseurs seront d'accord) : Vincent SEGAL, Harrison KENNEDY et Jean-Jacques MILTEAU nous proposant un concert de blues comme on les aime !

LES CROSSBORDER BLUES nous ont transporté dans leur univers et c'était chouette de finir cette saison en leur compagnie.



ÉCOUTE COLLECTIVE

Dans un autre univers mais tout aussi intéressant, samedi 13 avril après-midi, nous avons vécu une expérience sonore collective proposée par MA Scène Nationale :

« La nuit peut tomber à tout moment », une fiction radiophonique de Christophe Rault.

Une atmosphère particulière à la médiathèque, confortablement installés sur les poufs, un casque sur la tête et une lumière tamisée, nous nous sommes laissés emporter dans cette histoire.

C'était une première fois pour MA Scène à l'intérieur d'une médiathèque. Test réussi, **une nouvelle écoute aura lieu le 8 juin**. En fonction du nombre d'inscrits et de la météo l'animation aura lieu à la médiathèque ou sous le préau de l'école élémentaire.

Restez curieux !



LA NUIT PEUT TOMBER À TOUT MOMENT

FICTION RADIOPHONIQUE
DE CHRISTOPHE RAULT

ÉCOUTE COLLECTIVE
SAM 8 JUIN 14H À LA MÉDIATHÈQUE DE BLAMONT



ENTRÉE LIBRE SUR RÉSERVATION :
billetterie@mascene.eu / 0 805 710 700
ou mediatheque@blamont25.fr / 03 81 35 98 16



MÉDIATHÈQUE

À vos agendas !

Une exposition se sauve pour laisser place à une autre, et pas des moindres :

EXPOSITION ARTOTHÈQUE

Plusieurs œuvres de l'artothèque de Montbéliard seront exposées à compter du 7 mai dans votre médiathèque.

Le thème : L'EAU

Pensez à vous inscrire, surtout pour l'atelier gravure, c'est important pour l'organisation.

Mais encore :

L'ARTOTHÈQUE se décentralise :

Vous aurez la surprise de découvrir ponctuellement d'autres œuvres de l'artothèque dans la médiathèque en présence de Pascale Kieffer, responsable, qui échangera avec vous et vous fera découvrir les possibilités d'emprunter une œuvre.

Le 1^{er} rendez-vous : mercredi 15 mai de 10h à 12h à la médiathèque.

m
édiathèque
BLAMONT



EXPO
DU 07.05
AU 06.07
Entrée Libre

L'EAU

UNE EXPOSITION D'ŒUVRES
ISSUES DU FONDS
DE L'ARTOTHÈQUE ASCAP

SAMEDI 18 MAI

14h/14h45 : MÉDIATION dans l'exposition.

15h/17h : ATELIER D'IMPRESSION sur inscription.

Pour tout public à partir de 10 ans.



Renseignements à la médiathèque de Blamont : mediatheque@blamont25.fr
Tél : 03 81 35 98 16

Et pour finir ce copieux Blamont Infos :
Nous avons commencé à investir dans **LES MANGAS**,
ils ont pris place dans nos rayons.

Et cerise sur le gâteau :
une valise de mangas jeunesse
arrivera ce 30 avril
par la navette !

Son contenu :
à découvrir lors de
votre passage
à la médiathèque.
N'hésitez pas à passer
l'info à la jeunesse de
Blamont !



DES NOUVELLES DE L'EHPAD



- *Jeudi 21 mars* : Quelques résidents sont sortis manger la friture au restaurant le Maestro à Aundincourt pour leur plus grand plaisir, ils se sont régalés !!

- *Vendredi 22 mars* : 100^{ème} anniversaire d'une résidente du bâtiment Bastion, entourée de sa famille, de ses amis, de membres du personnel mais aussi de

Mme Bouquin, Présidente du Conseil Départemental du Doubs, et d'élus de Blamont et de Mandeure.

- *Mardi 26 mars* : Chasse aux œufs avec la crèche les Farfadets. Petits et grands ont apprécié le moment, et surtout celui de la dégustation des chocolats !

- *Vendredi 29 mars* : Les résidents nés au mois de mars ont fêté leur anniversaire avec Hubert et son accordéon.



- *Mardi 2 avril* : Premier temps d'échange protestant pour les résidents.



- *Vendredi 5 avril* : Pour profiter des beaux jours, les résidents sont sortis prendre le goûter au parc de la Panse à Seloncourt !

- *Jeudi 11 avril* : Les résidents ont passé l'après-midi à jouer à leur traditionnel loto !

Toujours autant d'animations quotidiennes comme la visite des Farfadets de Blamont, les ateliers pâtisserie, manuels, jardinage, les promenades etc.





INFOS SANTÉ

MAI 2024

MEDECINS

APPELER LE **39 66**

Si urgence appeler le 15

Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.

PHARMACIES

Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.

Mercredi 1^{er}

ANEDDA à Mathay

Samedi 4 et dimanche 5

SAGUIN à Saint-Hippolyte

Mercredi 8

SAGUIN à Saint-Hippolyte

Samedi 11 et dimanche 12

LESCA à Blamont

Samedi 18 et dimanche 19

DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans

Samedi 25 et dimanche 26

ANEDDA à Mathay

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

DENTISTES

Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **3966**

SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le

03.81.35.32.83 ou le **06.31.02.84.30**



DON DU SANG

Renseignements : **03 81 61 56 15**

- **Samedi 11 mai**

de 8h30 à 12h30

Foyer municipal - **AUDINCOURT**

- **Lundi 13 mai**

de 15h30 à 19h30

Salle du Majestic - **MANDEURE**

- **Vendredi 17 mai**

de 15h30 à 19h30

Gymnase Victor Hugo - **MONTBELIARD**

- **Samedi 18 mai**

de 9h00 à 13h00

Gymnase Victor Hugo - **MONTBELIARD**